



1er Semestre 2022

Catalogue des Formations 2022

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur
pour la formation des élus

Fondamentaux du mandat

Mardi 22 Mars

Intervenant :
Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

NOUVEAU

L'application des pouvoirs de police aux diverses situations rencontrées

En complément de la formation généraliste qui avait été proposée sur les pouvoirs de police du maire, cette formation aborde plus en détail les réponses juridiques à apporter aux situations concrètes rencontrées par les élus dans l'exercice de leur mandat.

Ces pouvoirs de police spécifiques applicables à ces situations particulières concernent un champ large, allant des immeubles menaçant ruine au stationnement sur la voie publique, en passant par la lutte contre le bruit, les animaux en divagation ou l'internement d'office.

Politiques publiques et actions locales

L'action sociale : une affaire de méthodes et d'outils

Cette formation a pour objectifs de clarifier le champ de l'action sociale au plan communal et/ou intercommunal, de définir le rôle des acteurs (CCAS/CIAS) et d'ajuster la méthodologie de projet aux spécificités de l'action sociale locale.

Mardi 17 Mai

Intervenant : Bruno CHÉRON
Consultant (33)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Politiques publiques et actions locales

Relation commune-école

La journée d'un enfant se déroule, en période scolaire, sur une durée qui alterne temps scolaire et temps périscolaire. Sur toute cette durée, la commune est présente, partageant ces temps avec l'Education Nationale et les associations.

Les différentes réformes concernant l'école, l'évolution des comportements des parents mais aussi le contexte sanitaire font, qu'entre la volonté d'accompagner la réussite scolaire des enfants et les contraintes budgétaires et organisationnelles, les communes doivent connaître précisément leurs obligations et les responsabilités qu'elles impliquent. Tel est l'objet de cette formation.

Mardi 10 Mai

Intervenant : Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Mardi 8 Février

Intervenante : Lucette JAUNET
Consultante (44)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

NOUVEAU

Répondre à un appel à projet : méthodes et outils

Depuis plusieurs années, les financeurs (Etat, Département, Région, Union Européenne,...) développent les appels à projets. Mais force est de reconnaître que les collectivités ne sont pas toujours armées pour y répondre. Cette formation vise avant tout à donner aux élus des clés pour agir efficacement, grâce à des méthodes et outils que chacun peut s'approprier.

Rationaliser la charge de travail, générer de la motivation et de l'innovation..., tels sont les nombreux avantages de la méthode proposée.

Au cours de la journée, les participants travailleront sur une situation concrète afin de favoriser l'appropriation des outils et de mesurer l'intérêt d'une telle démarche.

Politiques publiques et actions locales

Projet de mandat et gouvernance

Dans un contexte d'incertitudes et d'évolutions, se fait jour la nécessité de développer au sein des collectivités une organisation et un mode d'intervention adaptés pour agir efficacement. Pour y parvenir, de plus en plus de collectivités se dotent d'outils pour structurer, planifier et optimiser le fonctionnement de la collectivité, mais aussi avec l'objectif de favoriser l'implication de chacun, élus comme agents, et de renforcer la motivation et la cohésion des équipes.

Cette formation apportera aux participants des méthodes et outils que chacun pourra s'appropriier et permettra des échanges d'expériences profitables à tous.

Jeudi 24 Février

Intervenante : Lucette JAUNET
Consultante (44)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Mardi 24 Mai

Intervenant : Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Quelle place pour les associations dans l'animation de la commune ?

NOUVEAU

La commune encourage et soutient traditionnellement l'action des associations de son territoire, par le versement de subventions et l'octroi d'aides matérielles.

La présente formation sera l'occasion de réfléchir ensemble aux nouvelles relations entre communes et associations, marquées du sceau de la prudence en raison des conflits d'intérêts pouvant exister entre élus et administrateurs, et qui ont conduit à généraliser le recours à la contractualisation et au contrôle de l'utilisation des fonds publics. Cette redéfinition du rôle de chacun au service commun de l'intérêt général permet d'envisager une participation plus active des associations au projet de territoire de la commune.

Développement et aménagement du territoire

Urbanisme : documents de planification et outils d'aménagement

NOUVEAU

Jeudi 2 Juin

Les questions d'urbanisme sont au cœur des logiques de développement des territoires et de la coopération intercommunale. Dès lors, il est fondamental de bien appréhender la nature et les enjeux des différents outils de planification territoriale. Par ailleurs, face à un droit de l'urbanisme en constante évolution, il est nécessaire de saisir la traduction de ces évolutions dans les documents d'urbanisme. Tel sera l'objectif de cette formation de découverte.

Intervenant : Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Mercredi 27 Avril

Gestion des cimetières

Intervenant : Patrick LOIZEAU
Consultant (17)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Cette formation a pour objectifs :

- de présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière
- d'identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et les pratiques de la collectivité
- de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un règlement adapté au cimetière de sa commune

Développement et aménagement du territoire

Vers une mobilité alternative à la voiture entre les territoires ruraux et vers les polarités

L'actualité récente a placé la mobilité au cœur des enjeux de développement des territoires. Les dernières évolutions réglementaires, la création de communes nouvelles, le développement de nouveaux modes de déplacement, amènent à repenser la place de la voiture. Fondée sur une démarche associant l'expérience de chaque collectivité à travers des mises en situation pratiques, cette formation permet d'avoir les éléments pour mettre en place un plan d'action avec des outils adaptés.

Jeudi 19 Mai

Intervenante : Claudie DEMOIS
Consultante (49)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Communication

Mardi 15 Mars

Intervenante : Lucette JAUNET
Consultante (44)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Participation citoyenne

L'actualité nous rappelle régulièrement que les citoyens souhaitent être concertés plus souvent au cours du mandat, voire associés à l'élaboration de projets. Signe d'ouverture, d'attention et de proximité de la part des élus, cette démarche leur inspire plutôt confiance mais nécessite une organisation adaptée aux résultats recherchés. Cette journée de formation vise à partir d'exemples concrets à faire le point sur les différentes formes de participation, leurs intérêts, leurs limites et les points de vigilance. Elle vise aussi à donner aux élus des clés pour faciliter la mise en place de démarches participatives dans leur commune.

Communication

Annnonce du décès aux familles

NOUVEAU

Jeudi 9 Juin

Connaitre les manifestations émotionnelles face au deuil, en particulier inattendu.

Savoir accueillir une émotion et pratiquer l'écoute active.

Se préparer à accueillir ses propres émotions puis celles des familles lors de l'annonce.

Favoriser la création d'un groupe de partages, ressources et écoute entre les participants.

Intervenante : Véronique LEJEUNE
Consultante (44)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Jeudi 7 Avril et Vendredi 8 Avril

NOUVEAU

Les compétences clés de la communication et de la collaboration efficace (niveau 1)

Intervenant : Jean-Marc LANIESSE
Consultant (49)

Durée : 9h-17h sur 2 journées
consécutives

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

- 1- Mieux se connaître pour identifier ses talents et ses axes d'amélioration.
- 2- Connaître les différents modes de communication liés aux motivations personnelles
- 3- les trois centres d'intelligence et leur expression, 3 façons de rentrer en communication et de collaborer avec les autres.
- 4- Prendre conscience de son mode de communication et de collaboration privilégié.

Communication

Concevoir et/ou améliorer sa publication périodique papier

NOUVEAU Jeudi 28 Avril

Cette formation sera l'occasion de bénéficier d'éléments pratiques et de connaissances techniques et juridiques pour rendre plus efficace sa publication périodique papier et augmenter son lectorat.

UN temps sera consacré à l'analyse des publications des collectivités représentées sous les angles suivants :

- diagnostic des points forts et points faibles de chaque publication
- étude des pistes d'amélioration pouvant être mises en place à court et moyen termes
- conseils pratiques pour améliorer les publications présentées

Intervenant : Didier RIGAUD
Consultant (33)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Finances - Fiscalité - Budget

Vendredi 11 Mars

Achat public : organisation au sein de la collectivité

Intervenant : Philippe LECHAT
Consultant (72)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

NOUVEAU

Cette journée découverte est faite pour échanger autour de l'organisation de la commande publique au sein des collectivités représentées, à partir d'un guide des achats qui a fait ses preuves depuis des années et qui permettra d'aborder les éléments essentiels concernant le rôle de chacun des acteurs, les procédures et les documents.

Finances - Fiscalité - Budget

Gestion de la dette

NOUVEAU

Jeudi 24 Mars

Dans un contexte financier très perturbé, l'élaboration du budget des collectivités locales subit des contraintes importantes en termes de limitation des dépenses de fonctionnement et de plafonnement des recettes.

Dans un tel environnement, l'analyse et la gestion de sa dette et de sa trésorerie, ainsi que l'optimisation de ses recettes sont, pour chaque collectivité, une priorité si elle souhaite poursuivre la mise en œuvre de son projet de mandat.

Intervenant : Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Jeudi 17 Février

Travailler à l'élaboration du budget

Intervenant : Hugues FOURAGE
Consultant (85)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

L'objectif de cette formation est de permettre aux élus de comprendre comment se construit le budget de leur commune en respectant les règles d'équilibre et seuils d'alerte.

ATTENTION : pour cette formation les élus doivent apporter des documents budgétaires et financiers de leur collectivité sous format papier et se munir d'un ordinateur portable.

Management - Ressources Humaines

Optimiser les relations élus/ administration

Parce que la réussite du mandat repose en grande partie sur la qualité des relations instaurées entre les élus et les agents, cette formation, alimentée par des observations de terrain et les échanges entre participants, vise à donner aux élus des clés pour comprendre et développer des relations sereines.

Jeudi 5 Mai

Intervenante : Lucette JAUNET
Consultante (44)

Durée : 9h-17h

Lieu : Angers

Public : Elu(e)s

Modalités d'inscription et tarifs

Cliquez sur le titre de chacun des thèmes proposés. Vous aurez ainsi le détail de chaque formation avec **les tarifs et le bulletin d'inscription** à remplir et à renvoyer par courriel n.poupard@amf49.fr

Validation

L'inscription est obligatoire. Après réception du bulletin d'inscription la collectivité reçoit une convention de formation. Elle s'engage à retourner la convention signée à l'AMF49. La convention engage les deux parties sur la mise en place de l'action de formation.

Les demandes d'inscriptions des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Report ou annulation

L'AMF49 se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Une annulation totale ou partielle de l'inscription par le stagiaire doit être signifiée à l'AMF49 par courriel. Lorsque cette annulation n'est pas justifiée (certificat médical ...) ou intervient moins de 48 h avant la formation, l'AMF49 se réserve le droit de facturer la totalité de la prestation.

En cas de financement par le DIF, toute absence du stagiaire, quel qu'en soit le motif, fera l'objet d'une facturation à la collectivité, la Caisse des Dépôts et Consignations ne prenant pas en charge les jours non effectués.

Documents

Au terme de la prestation, une attestation de stage sera délivrée pour chaque stagiaire ayant effectué l'intégralité de la formation, telle que prévue dans la convention.

COVID

Les formations se tiendront dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de l'organisation de chacune des formations.

Le programme détaillé de chaque formation est consultable sur le site de l'AMF 49 :

www.amf49.fr

Le Droit à la formation

Le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** reconnaît aux élus des conseils municipaux, départementaux et régionaux, ainsi que des EPCI, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions, obligatoire pour les élus ayant reçu délégation, dans l'année qui suit leur élection. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Seules les formations délivrées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur peuvent être imputées sur le budget formation.

Le droit

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus ayant la qualité de salarié ont droit à un congé de formation de **18 jours** par élu pour la durée du mandat et ce quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Inscription des dépenses de formation dans le budget

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, ni excéder 20% de ce même montant. Les crédits non consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Elu(es) salarié(e)s

Les pertes éventuelles de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Articles L. 2123-12 à 16, L. 3123-10 à 14, L. 4135-10 à 14, L. 5214-8, L. 5216-4

Les formations

Depuis une quinzaine d'années, les formations proposées par l'Association des Maires et Présidents de communautés de Maine et Loire, réunissent les élus de tout le département et se déroulent dans un climat de convivialité propice à la communication et aux échanges d'expériences.

Les thèmes abordés recouvrent les domaines de l'administration et de la gestion municipale : la commune, les finances locales, les règles d'urbanisme, etc...

La durée des formations proposées dans le programme est généralement d'une journée, sauf pour les formations en communication qui sont proposées sur 2 ou 3 jours.

Les repas sont pris en commun, sauf exception.

Le programme de formation regroupe une équipe d'intervenants de qualité, initiés au fonctionnement des collectivités locales et aux exigences du mandat d'élu local.

Formations sur mesure

Toutes les formations du programme peuvent être organisées à la demande des élus et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent. Certaines formations peuvent également être définies et mises en place exclusivement pour une collectivité, selon les modalités à définir avec elle.

Pour une demande personnalisée, contactez l'AMF49 au 02 41 81 48 17 ou 06 72 60 19 30 ou par mail n.poupard@maires49.asso.fr

Prise en charge des frais de formation

Les frais de formation facturés par l'Association comprennent les coûts pédagogiques, auxquels s'ajoutent les frais de restauration. Ils peuvent être pris en charge par la collectivité ou réglés à titre personnel par l'élu concerné, en totalité ou uniquement pour le déjeuner. Dans le cas d'une prise en charge sur les crédits budgétaires de formation, une convention est établie et adressée à la commune. Le règlement s'effectue une fois la formation passée, via le site chorus pro.

Formations éligibles au DIF Élus

Les élus bénéficient d'un DIFE (droit individuel à la formation élus) renouvelé à hauteur de 400 euros par an, cumulable sur toute la durée du mandat, dans la limite de 700 euros et financé par une cotisation obligatoire.

Les formations éligibles au titre du DIF sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur ainsi que celles sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. La Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion administrative, technique et financière du fonds spécialement créé pour le financement du DIF.

Pour toutes inscriptions au titre du DIFE, **à compter du 7 janvier 2022**, merci de vous rendre sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr, onglet « Mon compte élu ».

Qui sommes-nous ?

L'association acteur de la vie locale

Des missions au service des élus

- ↪ **Représenter et défendre**
 - ☛ Les désignations officielles
 - ☛ des actions de partenariats
 - ☛ la constitution de partie civile

- ↪ **Conseiller et faciliter l'exercice du mandat**
 - ☛ service conseil : Guénaël VERGER - 06 72 60 19 05 - g.verger@amf49.fr

- ↪ **Former et informer**

- ↪ **Permettre l'échange entre les élus**

membre du réseau national